

## La ville suspend l'installation d'antennes-relais

**Au prochain conseil municipal, Michel-François Delannoy présentera aux élus un voeu sur la question des antennes-relais des opérateurs de téléphonie portable.**

Le 18 septembre dernier, le tribunal de Nanterre a ordonné le démontage d'une antenne-relais pour « risque potentiel sur la santé ». Cette décision judiciaire a relancé le débat sur la nocivité ou non de ces équipements. **Faute de réponse scientifique, la municipalité a décidé de ne plus accorder d'autorisation d'installation... et ce pour un an.** « Les villes ont finalement assez peu de pouvoir dans ce domaine. Certes on est maître sur notre patrimoine. Sinon on ne peut intervenir que sur les demandes d'autorisation de travaux », regrette le maire.

Une marge de manoeuvre assez limitée puisque si la demande respecte les consignes de la zone de protection du patrimoine, elle ne peut juridiquement pas être refusée.

« **Il est clair que je peux être attaqué sur ces refus, reconnaît Michel-François Delannoy. Mais j'en prends la responsabilité. Je ne veux pas que dans vingt ou trente ans, on m'accuse d'avoir laisser-faire sans prévention des risques.** » Désormais les demandes en cours ou les nouvelles sollicitations sont refusées. « **Ce qui n'empêche pas de téléphoner...** », tient à préciser le maire. Prochainement présenté au conseil municipal, le voeu de refus courra sur un an, le temps que le rapport des scientifiques aboutisse.

Tourcoing n'est pas la seule ville à se préoccuper des conséquences des antennes relais. « **Plusieurs élus de la métropole en discutent. Car si une ville refuse, cela n'aurait pas de sens que l'opérateur puisse s'installer dans la commune voisine ou de l'autre côté de la frontière.** » • A. CL



**Aller à l'essentiel  
c'est adopter  
le standard BioInitiative  
[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)**

